

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon en Velay (salle d'animations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote (vote
public) : **22**

o Pour : **22**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel. Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à Mme MOUNIER Emeline. M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

Date de convocation :

Le 30 août 2023

Date d'affichage :

Le 30 août 2023

DELIBERATION N° :

DC/2023-09-04/09

OBJET DE LA SEANCE :

**Avenant n°26 aux statuts
de la Communauté de
Communes du Pays de
Montfaucon**

M. le Président informe l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de prendre en compte plusieurs évolutions nécessaires :

- o Modification du nom actuel de la Communauté de Communes : « Haut Pays du Velay Communauté »
- o Suppression des compétences optionnelles (décision législative)
- o Demandes de clarification de la Préfecture de la Haute-Loire :
 - Ajout de la date de création de la Communauté de Communes
 - Office de Tourisme : rajouter une phrase précisant que cette compétence peut être partagée
 - Aire d'accueil des gens du voyage : rajouter le terme « création »
 - Maisons médicales - Sentiers de randonnée - Aire de lichemiale : rajouter le terme « gestion »
 - Equipements touristiques : supprimer le terme « aménagement » devant chaque équipement
 - Actions agricoles et forestières : reformulation de la compétence
 - Suppression de la compétence « ramassage scolaire » (modification titre et suppression intitulé) : il s'agit d'une compétence régionale + ajout d'un paragraphe délégation sur le transport scolaire
 - Convocation du conseil : à la demande du tiers de ses membres (pas de la moitié)

AR Prefecture

043-244300307-20230904-DC2023090409-DE
Reçu le 22/09/2023

- Adhésion de nouvelles collectivités : faire référence à l'article correspondant du CGCT
- Trésorier : modification de la rédaction du paragraphe (comptable au lieu de trésorier)
- Règlement intérieur : clarification de la rédaction de l'article
- Mettre un titre aux articles 1 et 7

M. le Président présente la proposition de nouveaux statuts de la Communauté de Communes, et propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 25 aux statuts, présenté par le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la modification statutaire présentée (cf. document ci-annexé),
- charge le Président de notifier pour avis cette décision aux Communes membres de la Communauté de Communes,
- charge le Président de notifier cette décision au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

François-Régis SABY,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20230904-DC2023090409-DE
Reçu le 22/09/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le